

**ARRÊTÉ DEP-2024-563 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 SOMMELLERIE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2022 portant création de la mention complémentaire de niveau 4 sommellerie ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 4 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission de la mention complémentaire de niveau 4 sommellerie pour la session 2024 dans les académies de Paris – Créteil - Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Francis SELLAM, Inspecteur de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Laurent BRUZAT, enseignant

Enseignants :

Madame Amélie CHOUKAIR
Madame Laetitia TROUILLET MARTIN
Monsieur Jean-Michel ANCHER

Monsieur Stanislas VALLEE
Madame Anel CUSSET
Monsieur Alexandre LESIEUR

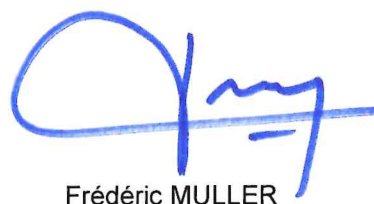
Professionnels :

Madame Caroline FURSTOSS
Monsieur Christophe MENOZZI
Monsieur Vincent COCHARD

Monsieur Frédéric TURPAUD
Monsieur Lionel SCHNEIDER
Madame Caroline LOISELEUX

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER